

... le projet de loi de finances 2022

MISSION « ACTION EXTÉRIEURE DE L'ÉTAT »

Vincent DELAHAYE, Sénateur de l'Essonne, et Rémi FÉRAUD, Sénateur de Paris, rapporteurs spéciaux

Évolution des crédits de la mission « Action extérieure de l'État »

(en millions d'euros et en pourcentage)

		Exécution 2020	Loi de finances pour 2021	Projet de loi de finances pour 2022	Évolution PLF 2022 / LFI 2021 (%)
185 – Diplomatie culturelle et d'influence	AE	757,5	715,5	730,9	+ 2,2 %
	CP	757,6	715,5	730,9	+ 2,2 %
105 – Action de la France en Europe et dans le monde	AE	1 778,1	1 837,5	1 869,2	+ 1,7 %
	CP	1 784,9	1 839,0	1 872,0	+ 1,8 %
151 – Français à l'étranger et affaires consulaires	AE	398,5	372,0	374,2	+ 0,6 %
	CP	398,5	372,3	374,3	+ 0,5 %
Total mission	AE	2 934,0	2 925,0	2 974,2	+ 1,7 %
	CP	2 941,0	2 926,8	2 977,1	+ 1,7 %

Source : commission des finances du Sénat, d'après les documents budgétaires

Lors de l'examen de la mission en séance publique, l'Assemblée nationale a adopté, à l'initiative du Gouvernement, un amendement n°1955 tendant à majorer les crédits du programme 105 de 82,8 millions d'euros en AE correspondant à la participation du ministère de l'Europe et des affaires étrangères à la facilité européenne pour la paix (FEP) et dont le montant n'était pas connu au dépôt du PLF.

En tenant compte de cet amendement, les autorisations d'engagement de la mission s'élèveraient à 3,1 milliards d'euros et augmenteraient donc de 4,5 % par rapport à la LFI pour 2021.

1. LES CRÉDITS DÉDIÉS À L'ACTION DIPLOMATIQUE AUGMENTENT DE 32 MILLIONS D'EUROS SOUS L'EFFET DE LA MISE EN ŒUVRE DE NOUVELLES MESURES CATÉGORIELLES

Les crédits du programme 105 – « Action de la France en Europe et dans le monde » **augmentent de 32 millions d'euros**, en raison d'une hausse :

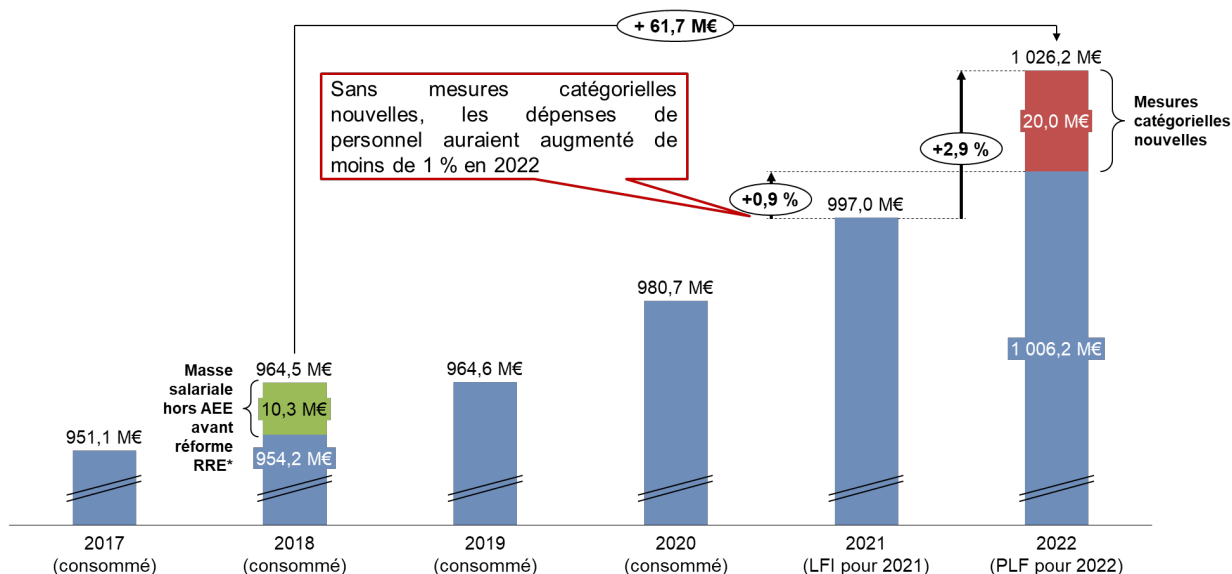
- de 19 millions d'euros des **dépenses en faveur du réseau diplomatique** ;
- de 16 millions d'euros **des dépenses de soutien destinées au financement de l'administration générale, à la gestion des ressources humaines et à l'informatique** ;
- de 4,9 millions d'euros au titre de la coordination de l'action diplomatique qui correspond aux dépenses de cabinet, de protocole, de communication et de fonctionnement du centre de crise et de soutien ;
- de 4 millions d'euros pour l'action européenne de la France qui recouvre, ici, les contributions à diverses organisations comme le Conseil de l'Europe.

A l'inverse, les contributions de la France aux opérations de maintien de la paix (OMP) et aux organisations internationales diminueraient d'environ 14 million d'euros.

Les dépenses de personnel du programme augmentent de 36 millions d'euros tandis que celles hors dépenses de personnel diminuent d'environ 4 millions d'euros.

Les dépenses de personnel sont, en effet, poussées à la hausse par la mise en œuvre de nouvelles mesures catégorielles pour un montant équivalent à 20 millions d'euros en 2022 soit, à elles seules, un tiers de la variation de la masse salariale entre 2018 et 2022.

Évolution des dépenses de personnel de la mission (y.c CAS « Pensions »)



* La réforme des réseaux de l'État et des opérateurs à l'étranger (RRE) a entraîné le transfert d'effectifs de plusieurs autres ministères vers le ministère de l'Europe et des affaires étrangères. Dans ce contexte, le montant des dépenses de personnel transférées au MAE en 2019 a été « rebasé » en 2018 afin de permettre la comparaison entre les années 2018 et 2022.

Source : commission des finances du Sénat, à partir des documents budgétaires

2. LES CRÉDITS AUX OPÉRATEURS DE LA DIPLOMATIE D'INFLUENCE ET CULTURELLE DE LA FRANCE

A. APRÈS LA MISE EN ŒUVRE DES MESURES D'URGENCE EN FAVEUR DU RÉSEAU, L'AGENCE POUR L'ENSEIGNEMENT FRANÇAIS À L'ÉTRANGER VOIT SA SUBVENTION MAINTENUE AU NIVEAU DE 2021

En 2020, des crédits ont été ouverts pour aider l'AEFE et les familles à faire face à la crise sanitaire. Ils ont permis, également, d'apporter une aide en faveur de notre réseau Liban.

En 2022, la subvention versée par l'État s'élèvera à 416,9 millions d'euros, soit un montant stable par rapport à l'année précédente.

Dans le même temps, le montant des crédits versés au titre des bourses aux familles françaises diminueront de 10 millions d'euros, ce qui devrait, toutefois être absorbé par la soulte de l'agence qui s'élève à 70 millions d'euros.

Déploiement des crédits d'urgence en faveur de l'enseignement français à l'étranger

	PHASE 1 (PRINTEMPS 2020)	PHASE 2 (PRINTEMPS ET AUTOMNE 2021)	TOTAL ENGAGÉ SUR 2020-2021 PAR ENVELOPPE
Aide aux familles étrangères (programme 185)	+ 8,5 millions d'euros pour les familles étrangères, hors Liban + 5 millions d'euros pour les familles étrangères au Liban <hr/> = 13,5 millions d'euros pour les familles étrangères	3,6 millions d'euros pour les familles ayant des difficultés à honorer les frais de scolarité	17,1 millions d'euros
Aide aux établissements (programme 185)	3,7 millions d'euros pour des établissements libanais relevant de la MLF* + 1,4 millions d'euros pour des établissements de la MLF* hors Liban +6,9 millions d'euros pour des établissements d'enseignement français au Liban <hr/> = 12 millions d'euros pour les établissements	15 millions d'euros pour répondre aux besoins spécifiques des établissements (numérique, accompagnement des élèves, protocoles sanitaires, formation à l'enseignement à distance + 10 millions d'euros pour les établissements connaissant une chute du nombre d'élèves <hr/> = 25 millions d'euros prévus mais 17,8 millions d'euros effectivement engagés	29,8 millions d'euros
Aide aux familles françaises (programme 151)	Versement à l'agence de 41,7 millions d'euros de crédits supplémentaires au titre des bourses scolaires. On observe : 1) une augmentation de 11,1 % du montant des bourses accordées en 2020 et 2021. 2) une hausse du montant de la soulte de l'AEFE qui est passé de 16,7 millions d'euros en 2018 à 70 millions d'euros en 2021		
TOTAL DES CRÉDITS ENGAGÉS PAR PHASE	73 millions d'euros	21,4 millions d'euros	94,4 millions d'euros

Source : commission des finances d'après les réponses aux questionnaires

B. LES CRÉDITS DES AUTRES OPÉRATEURS

Après avoir réalisé **un plan d'économie de 4 millions d'euros entre 2019 et 2021**, Atout France bénéficiera d'une subvention pour charges de service public de **28,7 millions d'euros en 2022**. Il est à noter que l'opérateur est confronté à **une montée en charge et à une mutation de ses missions dans le contexte d'une déprime prolongée du tourisme mondial** et de la nécessité de réorienter et de cibler les actions de promotion du tourisme.

Les crédits mobilisés en faveur des bourses pour les étudiants internationaux, essentiellement confiés à l'opérateur Campus France, augmenteront de 6 millions d'euros en 2022 pour s'établir à 59 millions d'euros. La mobilité étudiante a repris en 2021 après s'être contactée de 20 % en 2020. Le ministère se donne l'objectif, dans le cadre de son plan « Bienvenue en France », d'accueillir un demi-million d'étudiants d'ici 2027.

Les financements en faveur du réseau culturel composé, notamment, des Instituts français augmenteront de 3 millions d'euros pour être porté à 36,2 millions d'euros. Dans le même temps, l'Institut français de Paris devrait terminer son rapprochement immobilier avec la Fondation des Alliances Françaises en emménageant dans des locaux communs au printemps 2022.

3. LES CRÉDITS DÉDIÉS AU RÉSEAU CONSULAIRE AUGMENTENT EN RAISON DE L'ORGANISATION À VENIR DES ÉLECTIONS PRÉSIDENTIELLE ET LÉGISLATIVES

En 2022, les crédits du programme 151 « Français à l'étranger et affaires consulaires » augmenteront de 2,1 millions d'euros ce qui masque, néanmoins, deux évolutions en sens contraires :

- une contraction de 9 millions d'euros des aides aux familles françaises des élèves scolarisés dans le réseau de l'AEFE présentée *supra* ;

- une augmentation de 13,9 millions d'euros de crédits au titre de l'action 01 – *Offre d'un service public de qualité aux Français de l'étranger* pour l'organisation des élections présidentielle et législatives.

Toutefois, le programme bénéficiera en 2022 du transfert de 12,8 millions d'euros de crédits depuis la mission Administration générale et territoriale de l'État pour supporter les coûts de l'organisation des élections.

Réunie le mercredi 10 novembre 2021, sous la présidence de M. Claude Raynal, président, la commission des finances a décidé de proposer au Sénat de ne pas adopter les crédits de la mission.



Vincent DELAHAYE
Rapporteur spécial
Sénateur (Union Centriste)
de l'Essonne



Rémi FÉRAUD
Rapporteur spécial
Sénateur (Socialiste,
Écologiste et Républicain)
de Paris

Commission des finances

<http://www.senat.fr/commission/fin/index.html>

Téléphone : 01.42.34.23.28